



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
A I G N E
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 034-213400062-20221215-D202232-DE

Liberté - Égalité - Fraternité

Berger
Levrault

2022-32

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Tarifs eau et assainissement 2023

L'an deux mille vingt-deux

Le : quinze décembre à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 08 décembre 2022

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, CARRERE Nathan, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS Claude.

EXCUSES/ABSENTS : VERMER Josianne, CHOUPAC Gérard.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le Syndicat de l'eau SIAEP va procéder en 2023 à une augmentation sur le prix du m3 d'eau facturé aux Communes. Le tarif applicable sera alors de 1,05 € HT, soit 1,11€ TTC.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude sur le résultat estimé du budget eau et assainissement 2022 et les prévisions de budget 2023.

Il propose de délibérer sur les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

- Abonnement eau : 50.00 €
- M3 eau : 1,11€
- Abonnement assainissement : 40.00 €
- M3 assainissement : 1,00€

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 034-213400062-20221215-D202232-DE

Berger
Levrault

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré,
- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dominique VIDAL', written over a blue circular stamp.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.